



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) | Amnesty International – Section suisse | Association pour la prévention de la torture (APT) | Association suisse contre l'impunité (TRIAL) | Communauté de travail des œuvres d'entraide (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et l'EPER) | Fédéralistes mondiaux suisses | Ligue Suisse des Droits de l'Homme | Menschenrechte Schweiz (MERS) | Société pour les peuples menacés

Contact: Association suisse contre l'impunité (TRIAL), CP 5116, 1211 Genève 11, www.trial-ch.org, info@trial-ch.org

Communiqué de presse

Embargo : Dimanche, 17 juillet 2005, 0h00 (Journée mondiale de la justice internationale)

Des entreprises suisses achètent de l'or « souillé »

Journée Mondiale de la Justice Internationale

A l'occasion de la Journée Mondiale de la Justice Internationale du 17 juillet, la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale appelle le Conseil fédéral, par une lettre ouverte, à mettre fin au commerce d'or « souillé » en provenance de la République démocratique du Congo (RDC), et lui demande de déterminer quelles entreprises ayant leur siège en Suisse sont impliquées dans le commerce de ressources illégalement exploitées en RDC. Les recettes réalisées grâce à l'exploitation illégale de ressources minières contribuent au financement du conflit armé dans ce pays.

Après l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale (CPI), le 17 juillet 1998, la Coalition internationale pour la CPI, qui compte aujourd'hui plus de 1000 organisations non gouvernementales à travers le monde entier, a décidé de faire du 17 juillet la **Journée Mondiale de la Justice Internationale**. A l'occasion de cette journée, la Coalition suisse pour la CPI exprime sa satisfaction quant au soutien apporté par la Suisse à la création de la CPI. « Nous devons toutefois aussi attirer l'attention sur plusieurs négligences graves de la part de la Suisse, en lien avec les crimes tombant dans la compétence de la CPI », explique Michael Duttwiler, membre du comité directeur de TRIAL. « Manifestement, des entreprises ayant leur siège en Suisse font le commerce de ressources naturelles exploitées illégalement en RDC. »

Les recherches du Groupe d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC ont montré que le commerce de matières premières exploitées illégalement **attise le conflit en cours au Congo** et aggrave la souffrance de la population civile dans ce pays. En conséquence, le Conseil de Sécurité de l'ONU a sévèrement condamné l'exploitation illégale de matières premières en RDC.

Un rapport onusien publié en janvier dernier, de même qu'une très récente étude réalisée par Human Rights Watch, révèlent que **des entreprises ayant leur siège en Suisse sont impliquées** dans le commerce de ressources naturelles exploitées illégalement en RDC. Le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, a par ailleurs lui aussi reçu plusieurs communications dénonçant cet état de fait.

Or, il convient de rappeler que la Suisse est tenue, en vertu de plusieurs **résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU**, de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à l'exploitation illégale de

ressources naturelles en RDC. Selon la Coalition suisse pour la CPI, de telles mesures pourraient consister en une interdiction d'importation et la mise en œuvre effective de cette interdiction.

En outre, en vertu d'une autre résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU, la Suisse est tenue de s'assurer que les mouvements et groupes armés en RDC ne reçoivent aucun soutien financier direct ou indirect. « Le prix d'achat payé par les acquéreurs pour de l'or exploité illégalement en RDC profite, à travers la chaîne de distribution, aux groupes armés en RDC ; il faut dès lors le considérer comme un soutien financier indirect au sens de cette résolution », explique Michael Duttwiler.

Par le biais d'une lettre ouverte, **la Coalition suisse pour la CPI demande** en conséquence **au Conseil fédéral** de mettre un terme au commerce de l'or « souillé » en Suisse. A cette fin, elle lui demande d'introduire des mesures de mise en œuvre et de surveillance effectives, respectivement d'assurer l'effectivité des mécanismes existants. Elle souhaite également qu'une enquête ait lieu afin de déterminer quelles entreprises suisses sont impliquées dans le commerce de ressources illégalement exploitées en RDC.

Pour de plus amples informations :

- En allemand : Michael Duttwiler, Comité directeur et Secrétariat de TRIAL, tél. 0031 63 816 38 23.
- En français : Chantal Marrès, Comité directeur de TRIAL, tél. 024 477 36 26.
- Page web de la coalition : <http://www.trial-ch.org/coalition/>
- La lettre ouverte : http://www.trial-ch.org/doc/brief_burat_f.pdf